La preuve de la Résurrection ?

Partage international n° 170 – Octobre 2002

Des experts juridiques ont souvent étudié la question de la Résurrection de Jésus. Récemment, Lord Darlington, ancien haut chancelier et président de la Haute Cour de justice britannique, a analysé différents éléments de preuves de la Résurrection, concluant à l'existence d'une telle somme de preuves irréfutables, à tant de faits incontestables, d'indices, de signes, qu'aucun jury nulle part au monde ne pourrait nier en son âme et conscience que la Résurrection de Jésus est un fait avéré.

De son côté, Frank Morrison, expert juridique, désirait démystifier l'histoire biblique et la réfuter une fois pour toutes. Il était convaincu qu'une approche scientifique pleine de bon sens quant au retour à la vie de Jésus anéantirait les prétentions des Evangiles. Il fut cependant contraint de changer d'avis, et il écrivit finalement le best-seller *Who Moved the Stone ?* (Qui a déplacé la pierre ?). L'histoire de la vie de Jésus n'est apparemment ni un conte de fée ni une légende, mais une réalité basée sur des faits historiques.

Le docteur Simon Greensleaf, célèbre avocat des Etats-Unis, est arrivé à la même conclusion : selon les critères utilisés aujourd'hui dans toute cour de Justice, la Résurrection est l'un des événements les mieux justifiés dans l'Histoire.

Sources : Zondags Nieuwsblad, Pays-Bas
Thématiques : spiritualité
Rubrique : Signes des temps